

Question thématique

Pourquoi et comment évaluer un dispositif participatif ?

1.	Définitions.....	2
1.1.	L'évaluation d'un dispositif participatif.....	2
1.2.	L'évaluation participative.....	2
2.	Pourquoi évaluer ?	3
3.	Quels aspects évaluer ?	3
4.	Comment évaluer ?	4
4.1.	Auto-évaluation, évaluation interne et évaluation externe.....	4
4.1.1.	L'auto-évaluation	4
4.1.2.	L'évaluation interne	4
4.1.3.	L'évaluation externe	4
4.2.	Les critères de qualité.....	5
4.3.	Les moments de feedback.....	5
5.	Trois exemples de cadre de l'évaluation de la participation.....	6
5.1.	Les repères de l'OCDE pour l'évaluation des démarches de démocratie délibérative.....	6
5.2.	Les questionnaires adaptés – avant/après, interne/externe – du Service Participation de la Ville de Bruxelles	7
5.3.	Les questionnaires détaillés pour évaluer a posteriori les assemblées citoyennes.....	7



1. Définitions

1.1. L'évaluation d'un dispositif participatif

L'évaluation des démarches participatives est un élément important de leur **légitimité**. Elle peut être centrée sur un dispositif en particulier, ou sur l'ensemble des politiques de participation menées sur un territoire ou par une organisation.

Il est possible d'évaluer un dispositif participatif suivant trois perspectives entrecroisées :

- **En tant qu'expérience** : les participants se sont-ils sentis respectés, écoutés, utiles ?
- **En tant que procédure** : les conditions de participation et de délibération étaient-elles claires et satisfaisantes suivant des critères préétablis ?
- **En tant que politique** : la mise en place, l'intégration et la prise en compte de la démarche dans l'action publique sont-elles pertinentes et efficaces ? La politique de participation remplit-elle ses objectifs avec des moyens adéquats ?

En plus de définir le « **comment** » de l'évaluation, trois autres questions clés méritent d'être posées :

- **Quoi** : Évalue-t-on le processus ou les résultats ? En étant centré sur la qualité de la procédure de participation ou son impact sur les projets ?
- **Qui** : Interroge-t-on les participants, les organisateurs, les bénéficiaires ou d'autres partenaires ?
- **Quand** : Évalue-t-on en cours de processus, à terme, à chaud ou à froid ?

1.2. L'évaluation participative

L'évaluation de la participation ne doit pas se confondre avec **l'évaluation participative**, qui consiste à associer des citoyens et des citoyennes (habitants, usagers...) dans le cadre d'une mission d'évaluation d'une politique publique (jurys citoyens, audits citoyens...).

Cette démarche a pour objet précis **l'évaluation d'une politique publique via l'appel à des citoyens, bénéficiaires ou usagers**.

Il est bien entendu possible de recourir à une évaluation participative de politiques publiques de participation. Ainsi, des citoyens ordinaires, qui ont pu notamment prendre part à une démarche de démocratie participative et délibérative, peuvent contribuer à son évaluation.

Mais parler d'évaluation de la participation ne préjuge pas que celle-ci soit elle-même participative, elle peut être dirigée par les porteurs de projets ou par des spécialistes mandatés pour ce faire.

2. Pourquoi évaluer ?

L'évaluation a pour visée **l'amélioration continue** des démarches participatives et plus généralement des politiques de participation publique.

La réalisation d'évaluations régulières peut **renforcer la confiance** des décideurs politiques, du public et des parties prenantes **dans les résultats** du processus participatif, en apportant la preuve de la qualité de son élaboration, mais aussi en montrant en quoi la démarche participative a pu avoir une plus-value ; par exemple, en matière de nouvelles idées ou priorités.

L'évaluation peut aussi servir des enjeux de **connaissance** et **d'apprentissage** sans référentiel normatif, et être alors proche d'une démarche de recherche visant à soutenir l'action.

3. Quels aspects évaluer ?

L'évaluation de la politique de participation peut englober plusieurs aspects :

- la **satisfaction** des participants,
- la **qualité** du dispositif participatif ou délibératif,
- l'**efficacité**/l'**efficience** de la politique de participation,
- l'**influence** sur le système politique (nouvelles idées ou renouveau des pratiques).

De façon générale, l'enjeu d'évaluation consiste en une mesure **d'efficacité** (le rapport entre objectifs et résultats) ou **d'efficience** (entre moyens et résultats) des politiques publiques.

Au couple efficacité-efficience, on peut aussi ajouter des enjeux de **cohérence** (entre les objectifs et les moyens), de **pertinence** (entre les objectifs et les besoins) et d'**utilité** (entre les résultats et besoins).

Ces éléments ne sont pas indépendants les uns des autres. Ainsi, la pertinence et l'utilité sont proches, mais peuvent être distinguées car la première porte sur les objectifs, qui doivent être clairement identifiés, tandis que la seconde se centre sur les résultats obtenus, qui idéalement correspondraient aux objectifs, mais dont il s'agit justement de mesurer l'écart.



Bon à savoir

Le [guide de l'évaluation de la participation](#), édité par l'ICPC propose un schéma récapitulatif et des exemples de cette partition entre besoins, objectifs, moyens et résultats (ICPC, 2022, p.13-15).

4. Comment évaluer ?

L'évaluation peut prendre la forme d'un **questionnement direct ou indirect**, à travers des questionnaires, des entretiens ou des analyses de données ou d'indicateurs.

Il ne faut cependant pas limiter l'évaluation à un questionnement **quantitatif** fermé, mais également penser à des aspects **qualitatifs** qui permettent de suivre l'évolution d'un processus (notamment le contenu des discussions, l'attitude et le ressenti des acteurs) et peuvent également apporter beaucoup d'informations.

Il faut donc bien avoir à l'esprit quel aspect on cherche avant tout à évaluer et à quel moment. Par exemple, évaluer la satisfaction et jauger le ressenti des participants après la première rencontre est primordial pour éventuellement rectifier l'animation. Par contre, évaluer les résultats et leur prise en compte fait davantage sens à une certaine distance de la démarche.

4.1. Auto-évaluation, évaluation interne et évaluation externe

L'évaluation d'un dispositif participatif peut prendre trois formes : l'auto-évaluation, l'évaluation interne et l'évaluation externe.

4.1.1. L'auto-évaluation :

- Elle concerne les personnes directement engagées dans le projet.
- Elle est notamment utile pour améliorer une démarche en cours et aider les participants à y trouver leur place.

4.1.2. L'évaluation interne :

- Elle s'étend dans l'organisation, au-delà des personnes engagées dans le projet.
- Elle permet aux organisateurs de faire le point sur la situation, sans rester forcément centrés sur cette seule démarche, mais plutôt pour veiller à améliorer leurs actions futures et leurs autres projets.
- Elle comprend également une enquête auprès des participants, qui devrait être anonyme et volontaire.

4.1.3. L'évaluation externe :

- Elle implique le recours à un agent extérieur, certifié et expérimenté. Il s'agit le plus souvent d'un prestataire spécialisé dans le domaine de la participation et/ou de l'évaluation des politiques publiques. En s'appuyant sur l'expérience et la neutralité d'un externe, elle bénéficie d'un regard extérieur garantissant sa neutralité.
- Elle permet aussi aux organisateurs de faire le point sur la situation, sans rester forcément centrés sur cette seule démarche, mais plutôt pour veiller à améliorer leurs actions futures et leurs autres projets.
- Le plus souvent, elle couvre à la fois les critères de qualité du dispositif participatif et la pertinence de la politique de participation dans son ensemble. Ainsi, pour les petites procédures, les évaluations externes sont plutôt rares ; elles



sont surtout utilisées pour améliorer plus largement l'offre participative dans son ensemble, ou pour lever des blocages spécifiques.

4.2. Les critères de qualité

L'évaluation des procédures participatives et délibératives en tant que telles implique d'avoir un **référentiel normatif**. Autrement dit, des **critères** d'une « bonne » participation, permettant de guider l'évaluation : par exemple, des critères de réussite en fonction des objectifs, tout en ayant explicité les contraintes et limites déjà identifiées.

Pour un tel exercice, il est utile d'avoir réalisé en amont un **cadrage**, qui permet de guider l'évaluation (Cf. 5.2. Exemple de formulaire de cadrage en amont à destination des porteurs de projet, Ville de Bruxelles).

Ces critères dépassent l'entrée par les « niveaux de participation » (information, consultation, co-décision...) qui se concentre principalement sur le lien à la décision politique.

Des critères ou principes peuvent être établis en référence à la littérature tout en s'adaptant au contexte du projet. De nombreux articles en ligne proposent de tels critères, voire les traduisent directement dans des guides et questionnaires disponibles.

Bon à savoir

L'OCDE retient 11 principes comme indicateurs d'une bonne assemblée citoyenne : *purpose, accountability, transparency, inclusiveness and accessibility, integrity, privacy, information, resources, and evaluation.*

Deux entrées du Dictionnaire de la Participation (DicoPart, en ligne) résument et proposent une analyse de ces critères de qualité :

- [Vergne, Antoine. 2013. « Qualité de la participation », DicoPart](#)
- [Talpin, Julien. 2013. « Qualité de la délibération », DicoPart](#)

4.3. Les moments de feedback

Des **moments de feedback** auprès des participants et participantes peuvent aussi être réalisés, de façon simple et peu coûteuse, en cours ou en fin de session. Ils peuvent être individuels ou collectifs, anonymes ou ouverts.

Le terme d'évaluation est en partie usurpé, car trop large, pour cette pratique qui consiste plutôt en des coups de sonde permettant d'obtenir un feedback d'un groupe par rapport à la situation. Ces moments permettent aussi de repérer les éventuels problèmes et de les mettre en discussion, pour apporter des changements à cette démarche ou à la prochaine.

Une forme conventionnelle est l'usage d'un **questionnaire préparé** à cet effet. Mais cette forme peut s'avérer trop contraignante pour saisir rapidement l'état d'esprit d'un



groupe engagé dans une délibération collective. Il est aussi possible de **questionner directement** les participants et participantes sur leur ressenti en leur demandant de se positionner par rapport à des affirmations simples, et ce afin de jauger l'ambiance au sein d'un groupe et aider au maintien de l'engagement.

Il ne s'agit donc pas d'une évaluation en bonne et due forme, mais plutôt d'un **principe général d'attention à donner au groupe** et à la place que chacun y trouve. Pour cela, il est utile d'avoir des **moments réguliers** pour sonder le groupe, mais aussi des temps plus formels de **bilan en fin de démarche**. En effet, une évaluation en fin de processus participatif est souvent plus générale et vise à interroger les participants sur l'ensemble des aspects de leur expérience, par exemple : le partage d'opinion, l'inclusivité, la facilitation et l'accompagnement, le sentiment de prise en compte, etc.

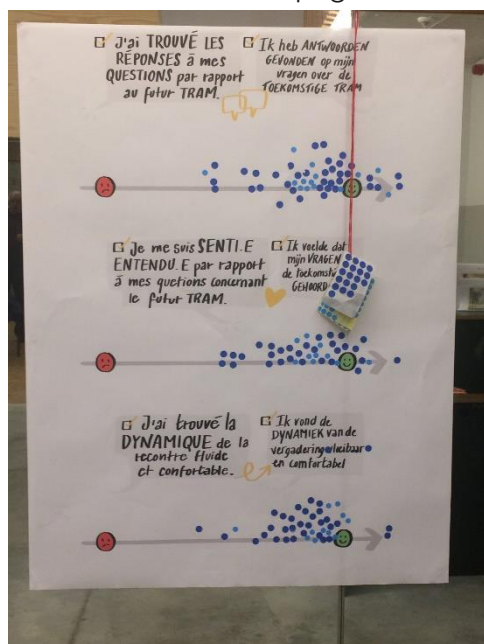


Illustration : sur cette photo, les participants se positionnent sur un axe mécontentement-contentement en réponse à des questions autour d'une démarche participative pour un projet de tram (Never-Over-Heembeek, STIB et 21 Solutions, 2022)

5. Trois exemples de cadre de l'évaluation de la participation

5.1. Les repères de l'OCDE pour l'évaluation des démarches de démocratie délibérative

L'OCDE a introduit des lignes directrices pour l'évaluation des processus de démocratie délibérative.

L'organisation internationale met en avant plusieurs [grands principes pour la qualité et l'intégrité de l'évaluation](#). Ainsi, l'évaluation doit : s'appuyer sur des données fiables (*evidence-based*), être menée de manière transparente et indépendante. Elle doit aussi être constructive, avec un but d'amélioration de la qualité et du poids du processus de participation.

Pour les processus délibératifs plus petits et plus courts, l'OCDE recommande que les membres et les organisateurs fassent des **auto-évaluations** qui peuvent également

contribuer à améliorer le processus et l'expérience d'apprentissage par le biais de l'évaluation.

L'organisation recommande en outre de garantir un niveau maximal **d'indépendance de l'évaluation**, proportionnel à la portée et à la durée des processus de délibération. Le rapport d'évaluation de l'assemblée doit être mis à la disposition du public et communiqué.

L'OCDE formalise un **cycle d'évaluation en trois étapes** :

- l'intégrité de la conception du dispositif ;
- l'expérience délibérative et participative ;
- les effets et l'influence au-delà.

Pour chacune de ces étapes, l'organisation suggère et détaille une liste de critères qui peuvent guider des observations ou inspirer des questionnements. Par exemple :

- Pour l'intégrité de la conception du processus, on demandera si le mandat et la façon dont les recommandations seront utilisées étaient clairs, ou si chacun avait une opportunité égale d'être invité à participer.
- Pour l'expérience délibérative, on posera des questions autour de la neutralité de l'animation, ou du sentiment d'avoir pu s'exprimer en toute confiance.
- Pour le suivi des effets, on notera la publicité du rapport et du retour argumenté, et la possibilité de suivre les décisions en lien avec les recommandations.

Bon à savoir

Une [liste détaillée de critères](#) est proposée sur le site de l'OCDE (en anglais).

5.2. Les questionnaires adaptés – avant/après, interne/externe – du Service Participation de la Ville de Bruxelles

Le Service Participation de la Ville de Bruxelles propose **différents questionnaires**, qui peuvent inspirer un cadre d'évaluation. L'intérêt de ces listes de questions est d'aborder l'évaluation de la participation **selon différentes perspectives, moments et acteurs**.

Ces questionnaires sont présentés, à titre d'exemples, ci-dessous :

- [Formulaire d'évaluation participants - fin de processus participatif](#)
- [Formulaire d'évaluation participants - fin de réunion](#)
- [Formulaire d'évaluation organisateurs/initiateurs](#)
- [Formulaire d'évaluation facilitateur](#)

5.3. Les questionnaires détaillés pour évaluer a posteriori les assemblées citoyennes

Ces **questionnaires détaillés** sont notamment utilisés dans le cadre des **Commissions délibératives du Parlement bruxellois**.

Ils reprennent une idée courante des « sondages délibératifs » de comparer les positions avant/après la participation aux échanges, afin d'**étudier le processus de formation d'une opinion** éclairée.

Des exemples de ces questionnaires détaillés sont présentés ci-dessous :

- [Questionnaire à compléter en début de commission délibérative](#)
- [Questionnaire à compléter en fin de commission délibérative](#)

Ces questionnaires fouillés répondent à des enjeux de **recherche scientifique**. Ils comprennent néanmoins des items et des questions utiles. En plus de questions sur les participants et participantes (leurs profils et leurs positions), ils cherchent à évaluer distinctement le processus et ses résultats.

Ils suggèrent une tripartition entre **input/throughput/output** (avant/pendant/après), avec plusieurs grandes thématiques à explorer pour chaque dimension.

Avant :	Pendant :	Après :
Représentativité	Participation et délibération	Soutien public
Ouverture de l'agenda	Prise de décision	Adoption par le politique
Qualité de l'information	Autonomie	Mise en œuvre de la politique

Ces éléments sont présentés dans le détail dans cet article (en anglais) : [Min Reuchamps et Didier Caluwaerts, « Evaluating citizens' assemblies: Criteria, methods and tools », chapitre 18, De Gruyter Handbook of Citizen'Assemblies.](#)

